



HABILITATION ÉLECTRIQUE BS BE MANOEUVRE : APPRÉHENDER LES RISQUES D'ORDRE ÉLECTRIQUE

L'employeur est dans l'obligation de remettre une habilitation électrique à tout son personnel non électricien qui doit intervenir à proximité d'une installation électrique.

Cette formation, d'une durée de deux jours, permet de former ou de renouveler **le personnel non électricien** aux risques liés à l'électricité et aux opérations simples dans un environnement en basse tension.

Au terme de cette session de formation initiale, vous pourrez réaliser en sécurité des interventions élémentaires et/ou des manœuvres d'ordre électrique en basse tension dans un environnement présentant des risques électriques.



Durée de la formation :

Initial : 2 jours - 14 h

Recyclage : 1,5 jours - 10 h30



Prérequis :

Aucun prérequis nécessaire.

Toutefois il est recommandé d'avoir été formé aux opérations d'ordre électrique pour suivre la formation habilitation électrique BS BE manoeuvre

Recyclage habilitation électrique BS BE manoeuvre tous les 3 ans d'une durée de 1,5 jour



Délai d'accès :

2 semaines



Public concerné :

Toute personne, sans être obligatoirement électricien de métier, devant réaliser hors tension des interventions élémentaires sur des installations électriques BT (remplacement de fusibles ou de lampes, remplacement à l'identique de prises ou d'interrupteurs...) : gardiens d'immeubles, agents de petit entretien, peintres, menuisiers, plaquistes...



Tarif inter-entreprise (Dans nos locaux)

initial (2j) : 410€ HT / pers

recyclage (1,5j) : 345€ HT / personne

Maximum 8 personnes



Tarif intra-entreprise (Dans vos locaux)

initial (2j): 1 230 € HT /groupe

recyclage (1,5j): 1150 € HT / groupe
Maximum 8 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPERATIONNELS



- Définir le principe de l'électricité
- Identifier le risque électrique
- Connaître les règles de prévention d'ordre électrique
- Connaître la réglementation applicable aux opérations et manoeuvre d'ordre électrique
- Réaliser des opérations simples d'ordre électrique et appliquer les règles de précaution pour réarmer un disjoncteur

PROGRAMME DE LA FORMATION



QCM sur les connaissances de l'électricité

Définir le principe de l'électricité

- Qu'est ce que l'électricité ?
- Enoncer les différentes sources électriques
- Connaître les différents contacts : direct et indirect
- Etablir le schéma type d'une installation électrique

Identifier le risque électrique

- Enoncer les dangers de l'électricité
- Connaître les zones à risques et l'évaluation des risques

Connaître les règles de prévention d'ordre électrique

- Enoncer les équipements de protection individuelle
- Décrire les procédures à suivre pour rentrer dans un local électrique
- Assimiler les règles à respecter pour réarmer une source électrique
- Savoir appliquer les gestes de premiers secours face à un accident d'ordre électrique
- Connaître les actions à avoir face à un départ de feu d'origine électrique

Connaître la réglementation applicable aux opérations et manoeuvre d'ordre électrique

- Prendre connaissance des règles de la norme NFC 18510
- Description des prérogatives de l'habilitation électrique BS BE Manoeuvre
- Prendre connaissance des différentes habilitations électriques
 - Autorisations relatives à l'habilitation électrique BS BE manoeuvre
- Evaluer les limites relatives à l'habilitation électrique BS BE manoeuvre

Adapter les moyens de prévention suivant la situation

- Reconnaissance des différentes sources électriques situées dans l'établissement
- Connaître la procédure à suivre pour réarmer un disjoncteur

QCM Final

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Méthode expositive : Diaporama, vidéo
- Apports théoriques et pratiques
- Réflexions de groupe guidées par l'animateur
- Mise en situation et application pratique (sur armoire pédagogique)
- Livret pédagogique



ÉVALUATION



- Les acquis de la formation sont mesurés par une évaluation théorique et une évaluation pratique. Au regard des résultats le formateur émet un avis sur la possibilité d'habilitation de chacun des stagiaires. Cet avis est adressé à l'employeur.
- **HABILITATION : En fonction de l'avis établi par le formateur, l'employeur est libre de délivrer un titre d'habilitation électrique. Ce document dûment complété et signé doit être remis au salarié.**



ANIMATION

Formateurs avec des compétences technique en électricité



CALENDRIER

contactez nous pour connaître les prochaines dates



contact@jrc-formation.fr



04 72 73 24 82

Accessibilité :



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous informer au minimum 14 jours avant le début de la formation, afin de prévoir les aménagements nécessaires (accueil, accessibilité, pédagogie...).

Programme daté du 29/03/2024



JRC FORMATION
592 ROUTE DE LA ROQUE
84210 ALTHEN DES PALUDS
NDA 93840460984